



La revue

des cadres de la Police

# POLICE

## Nouvelle

n° 352 / juin 2023

**CORPS DE COMMANDEMENT :**

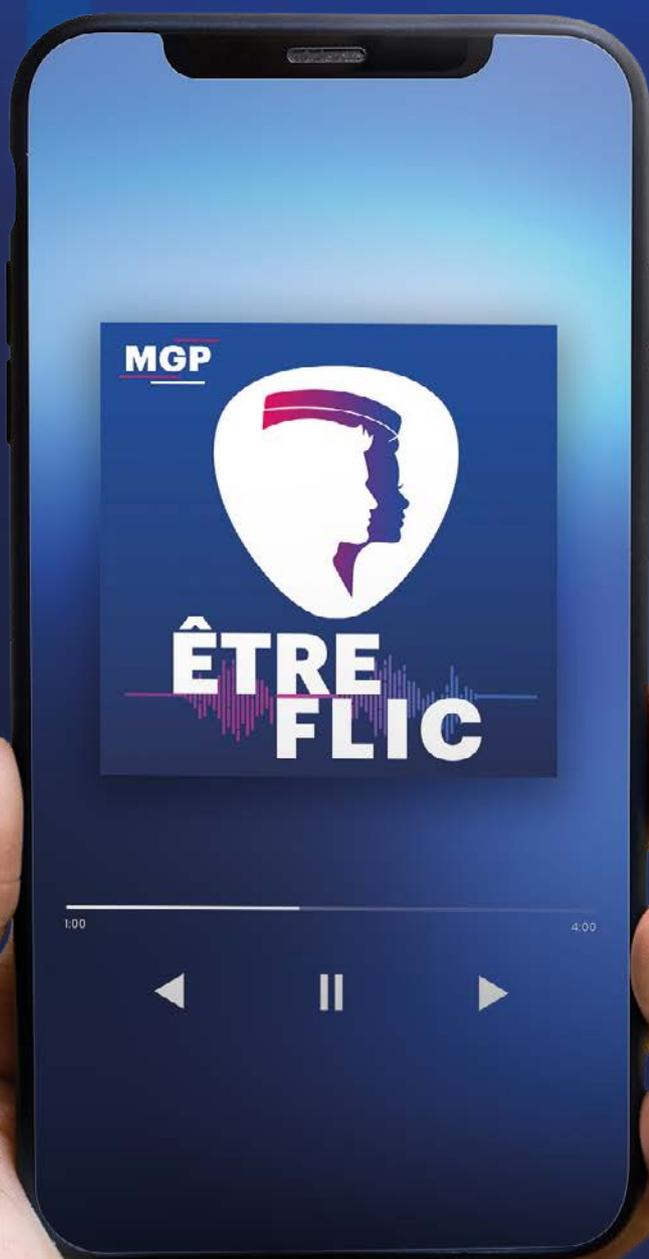
**LE GRAND CHOC  
DÉMOGRAPHIQUE**

# MGP

LA MUTUELLE DES FORCES DE SÉCURITÉ



DÉJÀ PLUS  
DE 25 000  
ÉCOUTES !



La MGP présente :

## ÊTRE FLIC

“ Le podcast d’un  
policier à la rencontre  
d’autres policiers ”



Scannez le QRcode pour écouter  
dès à présent l’intégralité de la saison 1  
sur la plateforme de votre choix.





[Christophe ROUGET |  
Secrétaire général du SCSJ]

# Le choc démographique du corps de commandement

**Oui, le choc démographique du corps de commandement est bien là. Pourtant prévisible, il n'a pas été anticipé par l'administration malgré les alertes répétées du SCSJ. Dans ce numéro le SCSJ vous présente un dossier spécial actualisant les données de notre rapport de 2020. Vous constaterez l'urgence de la situation et les propositions de notre organisation pour limiter les dégâts et garantir le pyramidage de notre corps dans les années à venir.**

L'impact est en effet concret sur le quotidien des officiers : augmentation de la charge de travail, cumul de fonctions, intérimis longs et réguliers, permanences et astreintes plus nombreuses, solitude sur le poste, absence de tuitage sur les postes...

Avec l'arrivée des grands événements, coupe du monde et jeux olympiques cette situation va devenir de plus en plus problématique.

Si le Ministre a bien pris en compte la nécessité de revoir à la hausse les recrutements, 350 officiers sont arrivés en mars dans les services, les prévisions de départs pour 2023 sont bien supérieures à ces sorties d'école, pas moins de 590. Structuellement, le déficit d'officiers et notamment d'officiers expérimentés va donc se creuser.

Le CC est aujourd'hui un grand corps malade et il demande un traitement d'urgence.

Le directeur des ressources humaines a mis en place un cycle de concertation. Des groupes de travail BOP/DISAS planchent sur le sujet et des propositions devraient nous être faites prochainement, début juillet.

Le SCSJ demande des mesures fortes, urgentes tant en matière de gestion que de conditions statutaires.

Nous devons impérativement ralentir des départs. Le SCSJ a donc saisi le Ministre pour augmenter dès 2024 le nombre d'échelons spéciaux pour les emplois sommitaux du corps et ainsi infléchir ce flux.

La réforme des retraites a été validée et même si ne nous connaissons pas encore à ce stade l'ensemble des données techniques, les premiers textes sortent. Visiblement dans ce domaine le circuit technico-administratif est plus efficient que celui concernant le décret des mesures statutaires des officiers qui doit être étudié fin juin par le conseil d'État ! Si le texte est validé, ces mesures (l'avancement à 9 ans sur des postes ciblés, la reprise d'ancienneté pour le 7<sup>e</sup> échelon, la création du 11<sup>e</sup> échelon et la réduction des deux premiers échelons de capitaines) entreraient en application dès le mois de juillet.

Si certaines mesures étaient retoquées ? Il y aurait disjonction de ces dispositions et il faudrait reprendre les travaux. Ce serait une première au ministère de l'Intérieur. Inacceptable !

Que signifierait alors le dialogue social avec un Ministre si un protocole signé et des mesures obtenues par le SCSJ n'étaient pas respectées ? Comment le préjudice subi par les cadres de la Police nationale pourrait-il être rattrapé ?

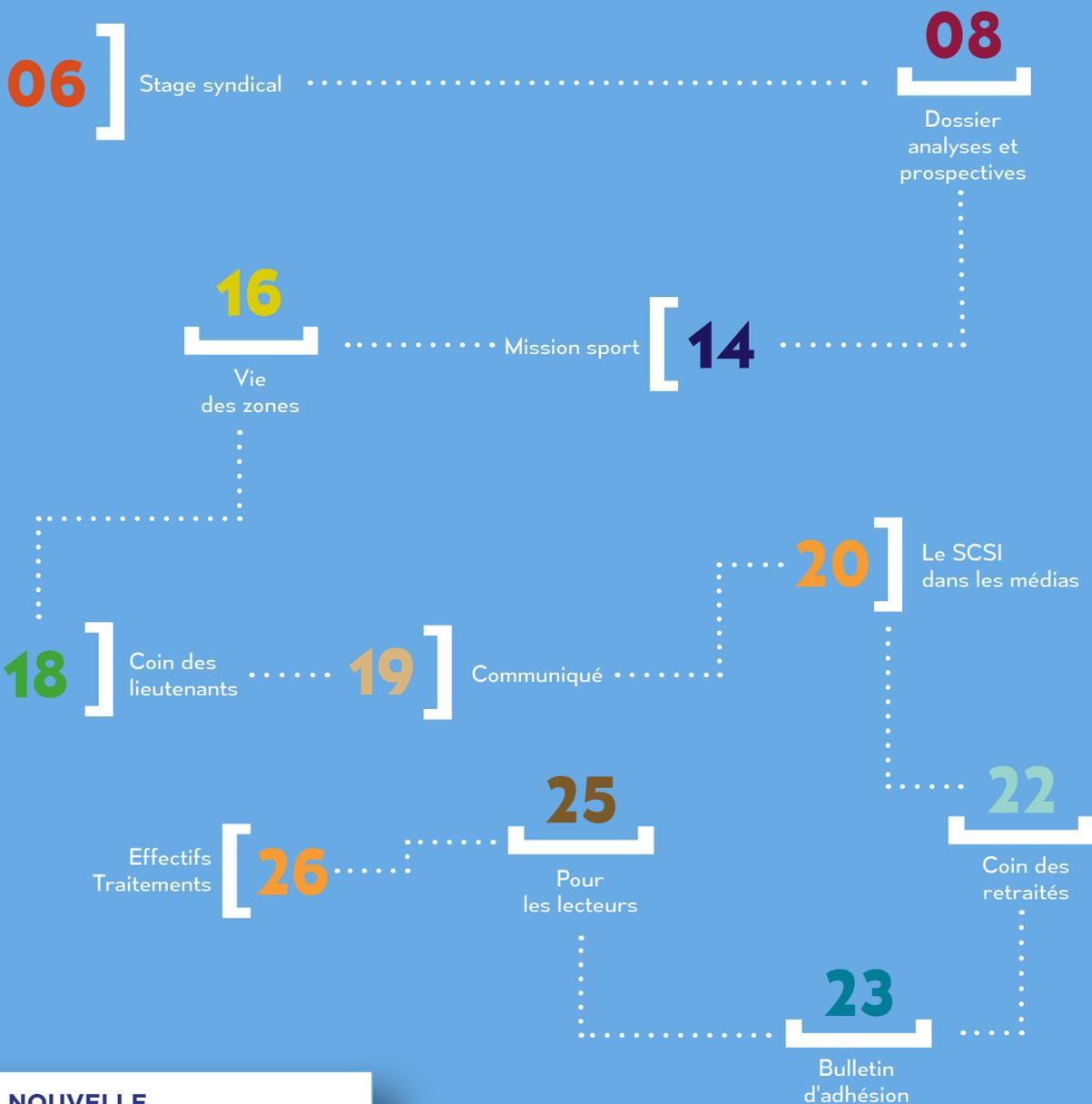
Nous nous battons jusqu'au bout pour que la parole politique soit honorée, que l'investissement des officiers et commissaires soit reconnu, que des mesures urgentes soient prises pour garantir le pyramidage du corps et l'évolution des parcours de carrières de l'ensemble des officiers dans les années à venir.

**L'impact est en effet concret sur le quotidien des officiers...**

Longtemps revendiqué par le SCSJ, la sous-direction des cadres sera mise en place dans le sillage de la réforme de Police nationale et de la création de la DRHFS. (ex DRCPN). Elle regroupera le BOP et le bureau des commissaires. Elle devra impérativement permettre un saut qualitatif dans la gestion des cadres notamment en ce qui concerne les délais relatifs aux mobilités, aux arrêtés individuels et à l'accompagnement des officiers et commissaires.

Vous l'aurez compris, l'été sera donc dense pour l'avenir des officiers. Vous pouvez compter sur notre détermination pour que la période estivale ne vienne ralentir une nouvelle fois les chantiers en cours.

Bonnes vacances à toutes et à tous !



## POLICE NOUVELLE

Commission paritaire : 0527 S 05555  
ISSN 1961-9294

Tirage : 6 250 exemplaires

Abonnement annuel : 10 € - Prix au numéro : 3 €

Directeur de la publication : Christophe ROUGET

Rédacteur en chef : Christophe ROUGET

Maquette, réalisation, impression :

Compédit Beauregard  
Z.I. Beauregard - BP 39 - 61600 La Ferté-Macé

Crédits photos : SCSi - Adobe Stock

## SCSI - SYNDICAT DES CADRES DE LA SÉCURITÉ INTÉRIÈRE

55, rue de Lyon - 75012 Paris  
Tél. : 01 44 67 83 30

Mail : [secretariat@scsi-pn.fr](mailto:secretariat@scsi-pn.fr)

[scsi-pn.fr](http://scsi-pn.fr)

# INTÉRIALE

## FIERS DE VOUS PROTÉGER QUAND VOUS AGISSEZ



Des garanties  
santé et prévoyance

Votre mutuelle  
**ALTERIALE**  
À partir de  
**16€/mois\***

éligibles à la participation  
de votre employeur

Votre devis  
express !



[alteriale.interiale.fr](https://alteriale.interiale.fr)

\* Les cotisations sont disponibles dans le Règlement Mutualiste accessible sur simple demande.



[Christophe MIETTE |  
Secrétaire national]

## Stage de formation syndicale 2023 : **Former des délégués pour mieux vous accompagner !**

**Le bureau national du SCSI-Cfdt a accueilli les 23, 24 et 25 mai derniers, un stage syndical, réunissant des collègues de toute la France et de différents services.**

Durant cette formation, l'ambiance studieuse et la volonté d'acquérir de nouvelles connaissances ont été omniprésentes parmi ces représentants du SCSI. Lors de ce stage, nos collègues ont pu se réunir et partager leurs expériences respectives, en trouvant

un terrain d'échanges propice à l'apprentissage et à la consolidation de leurs compétences afin de renforcer notre maillage sur l'ensemble du territoire, et répondre au mieux sur le terrain aux nombreuses attentes et sollicitations de nos adhérents.

Il convient de souligner que cette session de formation, se démarquant par un format novateur et ses nouveaux formateurs, a été marquée par une bienveillance remarquable de la part de tous les participants.

**Un grand merci  
à cette promotion  
pour leur engagement.**

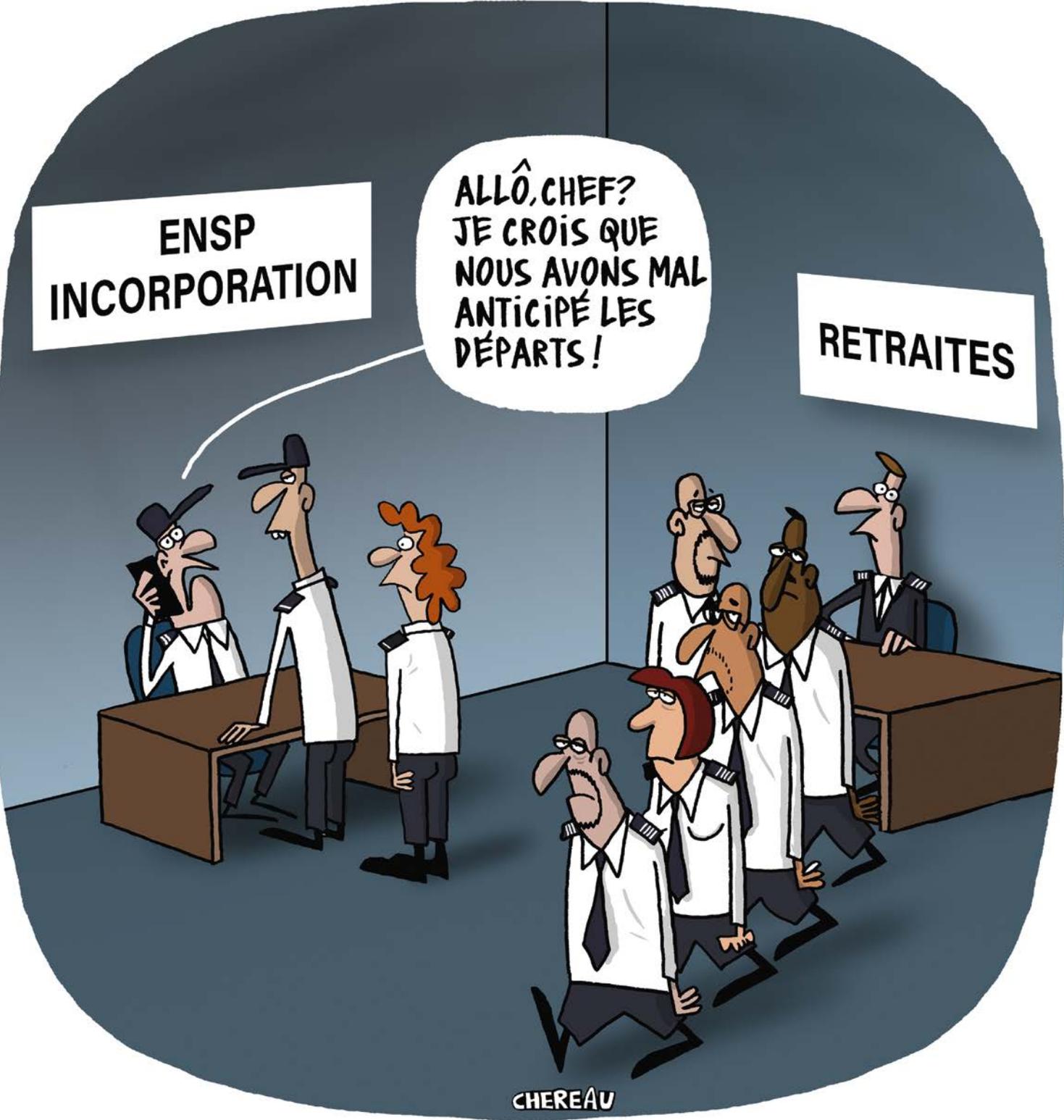


**ENSP  
INCORPORATION**

**ALLÔ, CHEF?  
JE CROIS QUE  
NOUS AVONS MAL  
ANTICIPÉ LES  
DÉPARTS!**

**RETRAITES**

**CHÉREAU**





[Alain MOREL |  
Secrétaire général adjoint]

## Le grand choc démographique

**Suite au protocole de 2017, il était prévu une clause de revoyure en 2019 pour faire l'état des lieux du corps de commandement et affiner les trajectoires des carrières types. Sans mésestimer les contraintes de la période COVID, cette rencontre, maintes fois réclamée à la DRCPN, ne s'est jamais tenue.**

Certaines données démographiques laissent néanmoins présager de manière assez flagrante qu'une prospective du corps de commandement s'imposait. C'est dans ce contexte que le SCSJ a réalisé un travail d'envergure en 2020 qui démontrait l'évidence d'un basculement démographique brutal avec un **renouvellement des effectifs de plus de 70 % en 15 ans et une ancienneté moyenne des officiers de police qui sera de 8 ans en 2030.**

Ce travail (analyse et propositions 2022-2036) a été présenté à la DRCPN en novembre 2020 et a fait l'objet d'un dossier spécial dans le *Police Nouvelle* n° 342 de décembre 2020 (à retrouver sur [scsi-pn.fr](https://scsi-pn.fr)).

Ainsi alertée sur l'urgence de considérer cette situation, la DRCPN a commandé une étude auprès de sociaux démographes et un rapport, sous la signature de la Mission Veille, Études et Prospective (MVEP) était produit en octobre

2021. Sans surprise, cette étude, avec des projections jusqu'en 2030, confirmait sans ambiguïté l'analyse du SCSJ. Le temps a passé et, toujours sans proposition de l'administration, le SCSJ est parvenu à faire adopter quelques idées novatrices lors des négociations dans le cadre de la LOPMI : raccourcissement du temps passé dans le grade de capitaine, mise en œuvre de la voie d'avancement accélérée à 9 ans au grade de commandant, création du 11<sup>e</sup> échelon de capitaine à l'indice majoré 716, dynamisation du grade de capitaine avec la réduction à 1 an contre 18 mois des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> échelons, ouverture d'un chantier tendant à réviser la durée totale de l'échelonnement indiciaire du grade, introduction d'une reprise d'ancienneté pour les officiers issus de la voie interne afin de leur permettre un accès plus rapide au grade de commandant.

Le 13 avril 2023, à notre demande la DRCPN initiait enfin un cycle de

travail à l'occasion de la présentation d'une actualisation du rapport des sociaux démographes, celle-ci n'apportait d'ailleurs rien de nouveau.

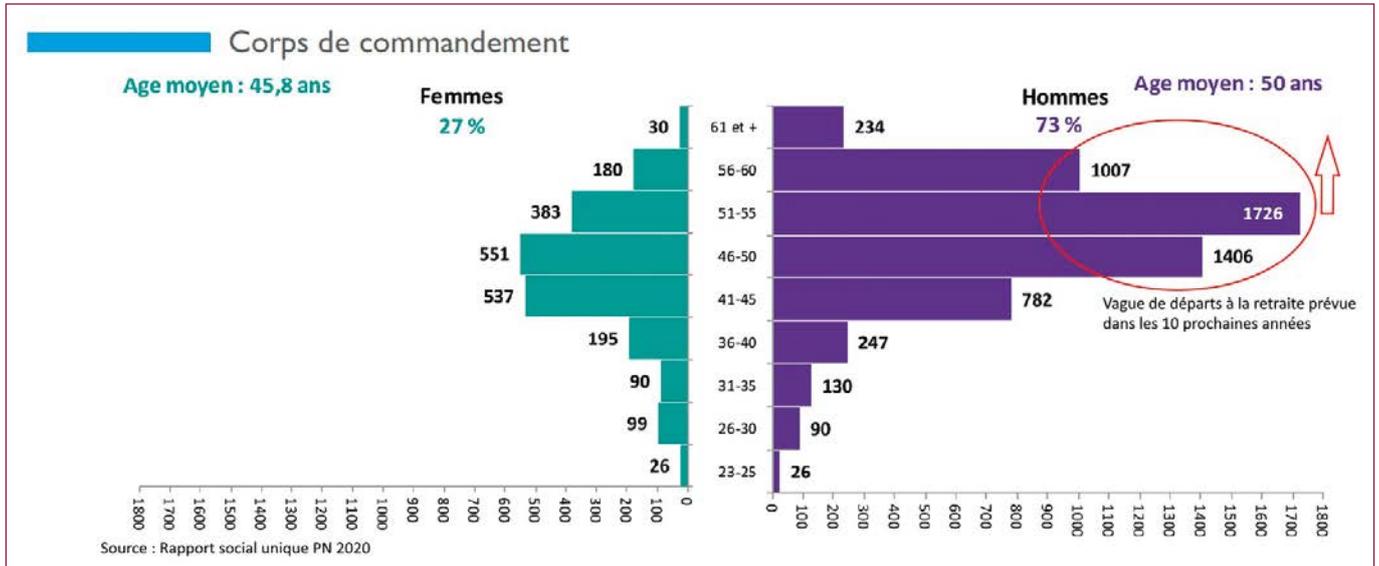
Cette situation, qui tend de manière vertigineuse vers un élargissement de la base de la pyramide du corps, conduit à trouver des solutions aux deux problématiques majeures :

- **Comment garantir la stabilité de l'équilibre hiérarchique des services ?**
- **Comment faire évoluer la nomenclature et ses règles de gestion pour l'adapter au rajeunissement du corps ?**

Si la présentation du 13 avril assumait une vision très pessimiste des leviers envisageables, le SCSJ est déterminé à bousculer les évidences, à l'occasion de ce cycle de rencontres, et à demander sans délai un changement de certaines règles de gestion.

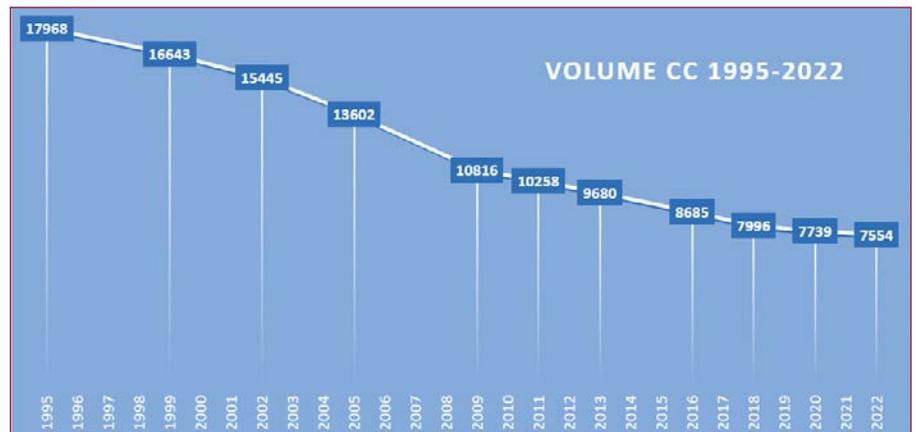
## ÉTAT DES LIEUX DU CORPS DE COMMANDEMENT

Au préalable et à l'appui du rapport social unique 2020 de la Police nationale (paru en février 2022...), il convient donc d'actualiser l'état des lieux du corps de commandement.



5 517 officiers étaient alors âgés de 46 ans et plus. Fin 2022, l'âge moyen du corps de commandement était de 49,3 ans.

Cette démographie s'explique principalement par l'importante déflation du corps depuis 1995 et en particulier par la confrontation entre les générations à très fort recrutement du début des années 1990 et les recrutements à 70 officiers de police de 2009 à 2019.



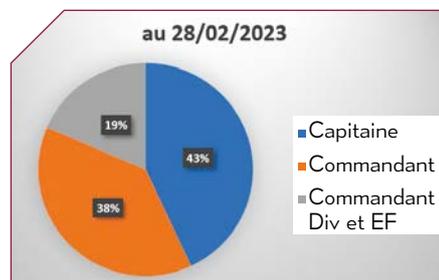
Le pic de la pyramide démographique illustre très clairement le sujet, le vieillissement du corps et sa première conséquence visible : son impact sur les « sorties du corps » (retraités).

En 2022, 550 officiers ont quitté le corps de commandement (principalement en retraite, plus quelques 40 d'entre eux par le biais de l'accession au corps supérieur). Les chiffres de 2023 sont attendus sur des bases tout à fait identiques pour fluctuer entre 400 et 500 pour les 8 années à venir.

# Dossier analyses et perspectives

juin 2023/n° 352/p. 10

Le pyramidage du corps au 28 février 2022, avec un effectif de 7 655 officiers, est de 43/38/19 (en % et par grade : capitaines/commandants/commandants div. et div. EF).



Fin 2023, les flux d'officiers entrants et sortants, et notamment les 540 départs à la retraite attendus (principalement des commandants et des commandants div. et div. EF), vont faire progresser le ratio de capitaines pour passer de 43 % à 46 %.

Cette situation nous éloigne inéluctablement de la cible du protocole 2017 à 40/40/20. Rappelons néanmoins que cette trajectoire a bien été confirmée par la LOPMI avec « un garde-fou » d'un minimum de 30 % de commandants à titre transitoire jusqu'en 2028.

Le pendant de cette vague pérenne de sorties du corps est bien sûr celle attendue des recrutements. C'est un sujet des plus sensibles sur le long terme. Les recrutements doivent à la fois assurer une stabilité numérique des effectifs tout en ayant à l'esprit de ne pas renouveler les erreurs passées. Alors que les générations à venir vont devoir

absorber une décennie de recrutements à 70 officiers/an de 2009 à 2019, il sera judicieux de lisser ceux à venir pour ne pas alimenter un cercle vicieux. Ce n'est finalement aucune décision politique qui permettra d'assurer ce lissage mais les limites capacitaires de formation initiale qui l'imposeront. Ainsi, pendant les 10 années de départs massifs du corps qui justifieraient de manière arithmétique des entrées à plus 500/an les premières années, on peut envisager que le maximum réalisable sera de 420/440 par an.

L'important volume des recrutements génère un effet sur l'effectif opérationnel : l'effectif théorique est éloigné de l'effectif pratique, c'est-à-dire du nombre réel d'officiers en service. En effet, une des raisons du nombre important de postes vacants en nomenclature est qu'un officier en formation initiale compte dans l'effectif total mais n'est pas en nomenclature, puisqu'il n'est pas en service. Ainsi, avec un recrutement à 440 officiers par an et le chevauchement des promotions 6 mois de l'année, ce sont 440 effectifs qui ne sont pas en nomenclature pendant 6 mois ; 880 les 6 mois suivants. À cela s'ajoute les volumes d'officiers qui participent au rayonnement de la Police nationale à l'étranger, ceux en disponibilité, affectés dans d'autres administrations, sur des postes hors nomenclatures, etc.

À titre d'illustration, au 31 décembre 2022, il y avait 1 234 postes vacants en nomenclature. Ce chiffre, s'explique de la manière suivante :

**299 officiers encore hors nomenclature, 276 en position de détachement, de mise à disposition ou en disponibilité, 72 en poste temporaire** soit un total de 587 effectifs théoriques. Dans le même temps il y avait deux promotions qui se chevauchaient à l'ENSP (753 officiers).

Le constat démographique est clair, mais à ce jour l'administration ne nous a présenté aucune orientation permettant d'amortir ce choc générationnel avec des départs massifs d'officiers expérimentés et l'arrivée très conséquente de jeunes officiers de police. L'élargissement de la base de la pyramide hiérarchique et le rajeunissement du corps doivent être confrontés aux réalités d'emploi dans les services :

- La DRCPN jongle à chaque sortie de promotion pour trouver suffisamment de postes A vacants.
- Les niveaux B1 n'ayant plus leur public, ce sont souvent de jeunes officiers, dont certains avec une expérience qui commence à être avérée, qui tiennent ces niveaux au titre de l'intérim sans avoir l'ancienneté nécessaire pour occuper le poste en titre.
- Les postes de niveaux B2 sont souvent tenus par des capitaines qui les plébiscitent pour cagnotter pour le GRAF dès la promotion de commandant.
- Les postes de niveau C connaissent également des difficultés de recrutement et les postes de commandants divisionnaires fonctionnels sont de moins en moins attractifs.



**299 officiers encore hors nomenclature, 276 en position de détachement, de mise à disposition ou en disponibilité...**



## ACTUALISATION DE LA PROJECTION DU SCSI

Le SCSI a obtenu dans les mesures du Beauvau de la sécurité une possibilité d'avancement à 9 ans sur une liste de postes non attractifs. Cette mesure entrera en vigueur en 2023. Pour maintenir le pyramidage du corps, les conditions actuelles d'avancement à 12 ans sont inopérantes. **Le SCSI a établi une projection sur un avancement de droit commun à 9 ans.**

### HYPOTHÈSE D'AVANCEMENT STATUTAIRE À 9 ANS

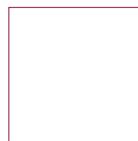
ANNÉE PROMOTION N	9 ans d'ancienneté							
	9 ans avec 20 %				9 ans avec 35 % à partir de 2026			
	Promouvables	Taux	Promus	Proportion de CNE	Promouvables	Taux	Promus	Proportion de CNE
2020	2 331	15 %	350	42 %	2 331	15 %	350	42 %
2021	1 916	14 %	268	43 %	1 916	14 %	268	43 %
2022	1 651	13 %	216	43 %	1 651	13 %	216	43 %
2023	1 427	15 %	244	46 %	1 427	15 %	244	46 %
2024	1 419	17 %	241	46 %	1 419	17 %	241	46 %
2025	1 193	20 %	239	46 %	1 193	20 %	239	46 %
2026	970	20 %	194	47 %	970	35 %	340	45 %
2027	792	20 %	158	49 %	647	35 %	226	45 %
2028	653	20 %	131	51 %	439	35 %	154	47 %
2029	540	20 %	108	54 %	304	35 %	106	51 %
2030	461	20 %	92	58 %	226	35 %	79	55 %
2031	624	20 %	125	61 %	402	35 %	141	57 %
2032	809	20 %	162	64 %	571	35 %	200	59 %
2033	1 021	20 %	204	66 %	745	35 %	261	60 %
2034	1 247	20 %	249	66 %	915	35 %	320	59 %
2035	1 408	20 %	282	66 %	1 004	35 %	352	58 %

Ce tableau montre que malgré un avancement à 9 ans (durée d'ancienneté requise pour être promu à commissaire divisionnaire...) au lieu de 12, la base de la pyramide du corps avec un ratio de promouvabilité à 20 % tend inexorablement vers un pourcentage de plus de 60 % de capitaines. Avec un ratio d'avancement à 50 % (moins engageant qu'un avancement automatique et adaptable à long terme) on atteint quand même les 60 % avant de connaître un léger fléchissement. Là encore cette hypothèse ne permet pas de se conformer au protocole de la LOPMI.

Le tableau en page 12 donne d'autres perspectives sur un avancement à 8 ans avec des ratios adaptables et l'introduction de la reprise d'ancienneté des internes comme il est pratiqué dans les corps administratifs.



# Dossier analyses et prospectives



## HYPOTHÈSE D'AVANCEMENT STATUTAIRE À 8 ANS

ANNÉE PROMOTION N	8 ans d'ancienneté				8 ans d'ancienneté				8 ans d'ancienneté			
	8 ans avec 35 % à partir de 2026				8 ans avec ratio à 50 % à partir de 2026				8 ans droit co et 6 ans internes			
	Promouvables	Taux	Promus	Proportion de CNE	Promouvables	Taux	Promus	Proportion de CNE	Promouvables	Taux	Promus	Proportion de CNE
2020	2 331	15 %	350	42 %	2 331	15 %	350	42 %	2 331	15 %	350	42 %
2021	1 916	14 %	268	43 %	1 916	14 %	268	43 %	1 916	14 %	268	43 %
2022	1 651	13 %	216	43 %	1 651	13 %	216	43 %	1 651	13 %	216	43 %
2023	1 427	15 %	244	46 %	1 427	15 %	244	46 %	1 427	15 %	244	46 %
2024	1 484	17 %	252	46 %	1 484	17 %	252	46 %	1 514	17 %	257	46 %
2025	1 248	20 %	250	46 %	1 248	20 %	250	46 %	1 273	20 %	255	46 %
2026	1 014	35 %	355	44 %	1 014	30 %	304	45 %	1 034	30 %	310	45 %
2027	678	35 %	237	45 %	729	35 %	255	45 %	743	35 %	260	45 %
2028	459	35 %	161	46 %	492	50 %	246	45 %	560	50 %	280	44 %
2029	317	35 %	111	50 %	265	50 %	132	48 %	372	50 %	186	47 %
2030	461	35 %	161	52 %	387	50 %	194	51 %	467	50 %	233	48 %
2031	610	35 %	213	54 %	504	50 %	252	51 %	565	50 %	283	48 %
2032	760	35 %	266	55 %	616	50 %	308	51 %	662	50 %	331	48 %
2033	904	35 %	316	54 %	718	50 %	359	51 %	756	50 %	378	47 %
2034	1 018	35 %	356	53 %	789	50 %	394	48 %	808	50 %	404	45 %
2035	1 092	35 %	382	51 %	824	50 %	412	46 %	834	50 %	417	42 %

## UN TRAITEMENT DE CHOC S'IMPOSE, LES PROPOSITIONS DU SCSI

**Les réalités d'autrefois, où 18 années de lieutenant en province pour passer au grade de capitaine, ont vécues. L'avancement semi-automatique de lieutenant à capitaine est un souvenir. Notre priorité est maintenant la durée de l'accès au deuxième grade, celui de commandant. L'objectif du SCSI est de faire baisser la durée moyenne d'accès à ce grade (18,6 années).**

### Un changement des règles statutaires et de gestion

Le SCSI demande à revoir les règles de gestion qui ne sont plus adaptées à l'idée du parcours de carrière qui a prévalu lors de la mise en place de la nomenclature lettrée en 2019. ces décisions sont simples à prendre, aucun texte n'est nécessaire. après avoir obtenu la fusion des postes A1 et A2 pour permettre les sorties de promotions et faciliter les mobilités en début de carrière, le SCSI revendique de nouvelles conditions d'accès au niveau B1. Aujourd'hui, de nombreux articles 25 sont demandés par les directions d'emploi pour pallier ces situations. Les troisièmes officiers d'une compagnie de MO de CRS qui font de longs intérim d'adjoint, comme les adjoints chef SVP ou les adjoints chef SAIP, et bien d'autres, alors qu'ils disposent déjà d'une ancienneté avérée, doivent pouvoir occuper ces postes de manière officielle.

### Limiter l'hémorragie des départs

Des solutions s'imposent en urgence pour limiter l'hémorragie des officiers expérimentés occupants les grades sommitaux qui chaque jour d'avantage se fait dramatiquement ressentir dans toutes les directions d'emploi.

À l'approche des JO et de la mise en œuvre de la réforme de la PN, la seule solution à effet immédiat consiste à ralentir le flux des départs en retraite par des mesures adaptées.

Le SCSI a donc écrit à Gérald Darmanin afin de lui proposer d'augmenter le nombre d'échelons spéciaux attribués aux grades de commandants divisionnaires et de commandants divisionnaires fonctionnels. Il est aujourd'hui contingenté à 15 %.

Une augmentation à 33 % au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ralentirait immédiatement les départs de 2024, 2025 et 2026. Cet échelon comporte en effet 3 chevrons d'une durée d'un an.

**À terme il sera nécessaire de le banaliser pour favoriser l'attractivité vers les grades sommitaux et garantir un meilleur équilibre démographique du corps.**

L'AVANCEMENT STATUTAIRE AU GRADE DE COMMANDANT À PARTIR DE 8 ANS	
	Des évolutions urgentes des règles de gestion de la nomenclature.
<b>B1</b>	La possibilité pour les capitaines de pouvoir candidater sur des postes de niveau B1 dès 6 années maximum d'ancienneté au lieu de 9 actuellement. Cette évolution sur ce niveau est impérative pour faciliter les mobilités des jeunes officiers, pourvoir des postes-clés vacants et valoriser les parcours de carrière.
<b>B2</b>	La durée du « cagnottage » doit être raccourcie de 8 à 6 ans pour accéder au grade de commandant divisionnaire (GRAF). Les capitaines doivent pouvoir cagnoter lorsqu'ils occupent un poste de niveau B2.
<b>C</b>	Tous les commandants doivent pouvoir accéder aux postes de niveau C, sans restriction. Un grand nombre de postes à ce niveau de responsabilités sont en effet à ce jour inoccupés en raison notamment de règles de gestion trop rigides.

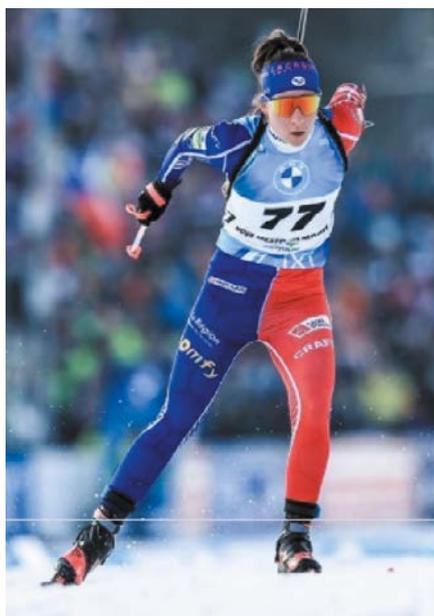


# La « mission sport Police nationale »

Interview réalisée par Natacha Ognier et Christophe Miette

## La « mission sport Police nationale », une initiative pour les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 et bien plus encore...

La « Mission sport Police nationale » est une initiative novatrice qui a été mise en place à la suite du rapport de Jean-Marie Salanova en décembre 2021 et à la « Loi d'Orientation et de Programmation du Ministère de l'Intérieur (LOPMI) ». Cette mission a pour objectif de promouvoir le sport au sein de la police et de répondre à plusieurs enjeux, notamment la préparation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, la Coupe du monde de rugby (en 2023) et la valorisation du sport déclaré grande cause nationale pour 2024. Elle vise également à relever des défis opérationnels, psycho-sociaux et de santé au sein de la police, ainsi qu'à offrir de nouvelles perspectives en lien avec la jeunesse, notamment en favorisant l'insertion sociale par le biais du sport.



Caroline Colombo, policière et athlète en biathlon (ski).

En juin 2022, la cheffe de mission Rachel Costard a été nommée pour diriger cette initiative ambitieuse. Son rôle consiste à coordonner et superviser le pôle « sport de haut niveau » ainsi que celui « sport santé cohésion » au sein de notre institution. En février 2023, l'équipe de la mission sport a été créée, regroupant des experts comme Jean-François Briand (sport haut niveau) ou Tatiana Brissot (sport santé cohésion).

Les objectifs de la « mission sport Police nationale » sont de préparer les forces de police pour le futur avec entre autres les Jeux de Paris 2024 en ligne de mire, avec l'amélioration de leurs capacités physiques, psychiques, techniques et tactiques.

Trop souvent oublié au sein de notre institution par manque de temps, c'est en améliorant la condition physique des agents que le sport répond à des enjeux opérationnels au sein de la police. Leur capacité à intervenir dans des situations difficiles et exigeantes en sera d'autant plus grande. Le sport permet de favoriser la cohésion et l'esprit d'équipe au sein des forces de l'ordre, renforçant ainsi leur efficacité et leur résilience. Enfin, la mission sport aborde également des enjeux de santé et psycho-sociaux au sein de la Police nationale. Le sport, reconnu pour ses effets positifs sur la santé physique et mentale, peut jouer un rôle important dans la prévention du burn-out, du stress et des traumatismes liés au travail de policier.



L'équipe « mission sport Police nationale ».

Cela implique des programmes d'entraînement spécifiques et des pratiques qui seront développés après un grand sondage afin de cerner au plus près les demandes et attentes des personnels au sein de l'entité police.

Le sport qui a été déclaré grande cause nationale pour l'année 2024, viendra inscrire cette mission dans la volonté de sensibiliser la population à l'importance du sport dans la société, en mettant en avant les valeurs d'excellence, de dépassement de soi et de cohésion qu'il véhicule. La Police nationale joue ainsi un rôle actif dans la promotion du sport et de ses bienfaits pour tous les citoyens, en renvoyant une image positive et dynamique.

Au-delà de ses multiples objectifs, la « mission sport Police nationale » offre également de nouvelles perspectives et une image inédite pour la jeunesse. En mettant l'accent sur le sport et en valorisant ses bienfaits, elle offre des opportunités aux jeunes sportifs désireux d'une stabilité professionnelle. Des programmes spécifiques sont dévelop-

pés pour favoriser leur insertion professionnelle au sein de la Police nationale, le tout en préservant la densité des entraînements et des compétitions. Les futures reconversions s'en trouvent ainsi facilitées, cette « mission sport » de la Police nationale les accompagne vers des parcours de formation et de professionnalisation au sein de l'institution policière.

Pour conclure, la « mission sport Police nationale » est une initiative ambitieuse qui s'inscrit dans le contexte des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, de la Coupe du monde de rugby 2023 et de la valorisation du sport comme grande cause nationale. Grâce à cette mission, la Police nationale renforce ses capacités, valorise le sport et contribue à la construction d'une société plus saine et solidaire.

Bonne chance à cette équipe !



Quelques-uns de nos champions :  
Makenson Gletty, policier et décathlonien.



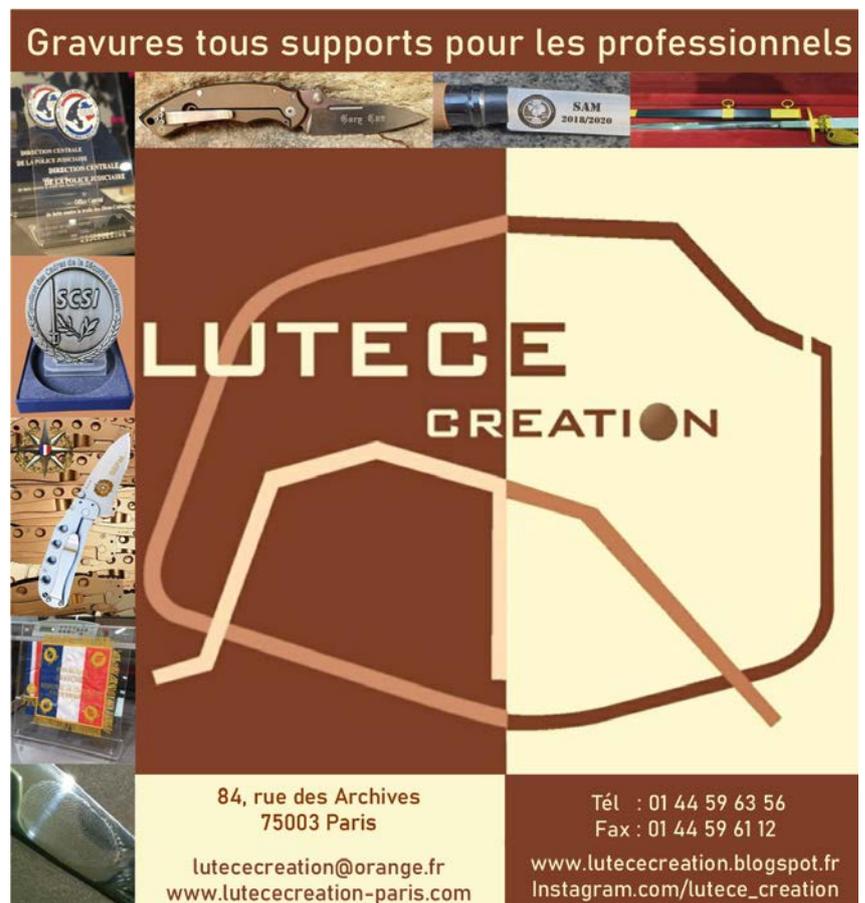
**Le SCSI-Cfdt se bat quotidiennement pour l'amélioration des conditions de travail des policiers. La pratique régulière d'une activité sportive dans le cadre professionnel fait partie de ces revendications afin de réduire les risques psychologiques liés au stress et favoriser ainsi les relations sociales au travail.**

① Jean-François Briand a marqué l'histoire du kayak avec, entre autres, sa participation aux Jeux olympiques de Barcelone en 1992, rêve ultime pour tout athlète, où il a représenté la France. Actuellement, chef de pôle « sport de haut niveau », chargé de la centralisation de la gestion des sportifs de haut niveau au sein de la Police nationale, lui et son équipe ont pour mission de soutenir ces athlètes dans leur quête d'excellence et de renforcer la communication autour de ces 66 sportifs issus de diverses disciplines. Avoir été un athlète permet de comprendre les besoins spécifiques de ces sportifs, atout précieux pour cette « mission sport », car qui mieux qu'une personne ayant parcouru le chemin ardu de l'entraînement et de la compétition peut comprendre les attentes et les préoccupations des sportifs déterminés à atteindre un objectif précis : être le meilleur dans leur discipline ?

② La centralisation de la gestion des sportifs de haut niveau au sein du pôle « sport Police nationale » offre également de nombreux avantages. En regroupant ces athlètes talentueux, la « mission sport Police nationale » facilite les échanges et le partage d'expériences entre les sportifs ; favorisant ainsi un environnement propice à la progression et à l'émulation, où ils peuvent s'entraider et se soutenir mutuellement dans leur quête de performance.

③ Le renforcement de la communication autour des sportifs de haut niveau contribue à accroître le rayonnement de la Police nationale. En mettant en valeur les exploits et les réussites de ces athlètes, le pôle sport participe ainsi à la construction d'une image positive de la Police nationale auprès du grand public. Les performances sportives de ces hommes et femmes, symboles de détermination, de discipline et de dépassement de soi, illustrent les valeurs fondamentales de notre institution sur les scènes nationale et internationale.

Gravures tous supports pour les professionnels



**LUTECE CREATION**

84, rue des Archives  
75003 Paris

Tél : 01 44 59 63 56  
Fax : 01 44 59 61 12

lutececreation@orange.fr  
www.lutececreation-paris.com

www.lutececreation.blogspot.fr  
Instagram.com/lutece\_creation

# Assemblée zonale Île-de-France

Le 23 mars dernier, en présence de **Christophe Rouget**, secrétaire général du SCSI, accompagné de **Didier Rendu** et **Alain Morel**, secrétaires généraux adjoints, s'est tenue l'assemblée zonale du bureau de l'Île-de-France dans les locaux de la Cfdt de Courbevoie (92).

Au cours de cette réunion de travail, de nombreux échanges avec les délégués de service, représentants des différentes directions, ont permis de faire le point sur les dossiers, les réformes en cours et les chantiers qui vont se présenter aux officiers de police dans les années à venir.



Lors de cette assemblée zonale, un nouveau bureau a été élu :

Secrétaire zonale :

**Claire Patron**

1<sup>er</sup> Secrétaire zonal adjoint :

**Fabrice Jacquet**

2<sup>nd</sup> Secrétaire zonale adjointe :

**Estelle Waechter**

Trésorier zonal :

**Frédéric Granger**

Délégué zonal :

**Sébastien Goujon**



**Pascale Vivien** a rejoint également la zone Île-de-France à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023 en tant que déléguée zonale.

Nous remercions tout particulièrement **Sébastien Vanessche** qui a œuvré durant 3 ans au sein de la zone Île-de-France, et notamment à l'ENSP. Nous lui souhaitons le meilleur dans la poursuite de sa carrière.



## Les « Foulées bleues »

Le 8 juin 2023 avait lieu la course des « Foulées bleues » (10 km, 5 km, et 5 km marche nordique), évènement très attendu, organisé en hommage à **Jessica Schneider** et **Jean-Baptiste Salvaing**, tragiquement assassinés en 2016 à Magnanville.

De nombreux participants dont des policiers, des sapeurs-pompiers, des militaires et des magistrats, ont pris part aux différentes épreuves avec pour principale motivation la solidarité et la bonne humeur.

Sébastien Lemarié, son organisateur et président de l'association FSPN « Les Mureaux Sport Police » remerciait l'ensemble des participants lors d'un discours émouvant et nous donnait rendez-vous pour l'an prochain.

Le SCSI, partenaire de cette noble cause, tient à remercier chaleureusement Sébastien pour son énergie et son dévouement, ainsi que tous les bénévoles sans qui, cet évènement ne pourrait perdurer. Un don a également été remis à l'association en faveur des deux orphelins, Hugo et Matthieu. Vous pouvez également participer à cet élan de solidarité en vous rendant sur le site de l'association : [lmsportpolice@gmail.com](mailto:lmsportpolice@gmail.com)

**Grégory Cosyn, Frédéric Granger,  
Yohann Lenglet, Sébastien Lemarié,  
Sébastien Goujon**



**#NOUBLIONSJAMAIS**

# Cédric Lassalle, délégué pour les « jeunes officiers » du Sud



Le volume croissant d'affectations sur la zone Sud en sorties d'école et le nombre de mutations au terme des deux années du premier poste, ont entraîné une augmentation notable des jeunes officiers sur la zone Sud. Face à cette réalité et dans un souci de toujours pouvoir être au plus près des préoccupations de nos collègues et adhérents, la zone Sud à l'instar de ce qui a été mis en place au niveau du bureau national du SCSI, a désigné un délégué spécifique pour les jeunes officiers afin de répondre aux attentes et questionnements propres à nos collègues qui débutent dans la carrière d'officier de police.

Ainsi Cédric Lassalle, capitaine de police issu de la 25<sup>e</sup> promotion, affecté depuis le 2 juillet 2021 à la division Nord de la DDSP13, nous fait l'honneur de représenter le SCSI pour la zone Sud comme délégué pour les jeunes officiers. En plus d'être totalement en capacité de répondre aux interrogations et problématiques de nos jeunes collègues, il fait profiter de son expérience d'ancien Vapiste et conseille nos adhérents qui ambitionnent de devenir officier par cette voie.

Avec l'arrivée de Cédric Lassalle, le bureau zonal Sud se renforce à nouveau afin d'être toujours au plus près des besoins de nos adhérents.

#### CONTACT :

**Cédric Lassalle : 06 58 72 09 70.**

# L'assemblée zonale du Nord

par Juliette Pecqueux Chenau

Depuis 2017, Charles Persyn occupe la fonction de secrétaire zonal adjoint de la zone Nord pour le SCSI. Ayant été admis à la VAP, il partira à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or en septembre 2023. Une nouvelle carrière s'ouvre à lui...

Nous le remercions pour toutes ces années consacrées à la défense des collègues sur la zone et le félicitons pour sa réussite au concours.

Le 11 mai dernier, lors de l'assemblée zonale, un nouveau secrétaire zonal adjoint a été élu. Il s'agit de Nicolas Bekaert, il est commandant divisionnaire fonctionnel et est âgé de 47 ans.

Certains le connaissent déjà. Il a un parcours en sécurité publique et à la police aux frontières. Il a travaillé au service de quart à Lens, avant de rejoindre des commissariats de secteur à Carvin et Hénin-Beaumont. En 2014, c'est la police aux frontières de Lille qu'il rejoint sur les conseils de Laurent Pourceau. Il a effectué plusieurs changements de postes au sein de cette direction avant de devenir chef SPAFT et est délégué SCSI depuis 2010.

Il rejoint avec un engouement certain le bureau zonal pour apporter son regard syndical et rencontrer avec moi les autorités locales. Il sera détaché à cet effet chaque fois que nécessaire, puisqu'il reste en service.

Nos personnalités complémentaires seront précieuses pour défendre vos intérêts, vous pouvez compter sur nous !

Je le remercie pour cet engagement à mes côtés pour le SCSI !



**Charles Persyn**



**Nicolas Bekaert**

# Jérémy Capra : un officier de police déterminé à servir et protéger

*Interview de Christophe Miette*

**Jérémy Capra, un officier de police talentueux et dévoué, fait partie de la 27<sup>e</sup> promotion.**

Diplômé d'une licence en droit obtenue en 2011, Jérémy a toujours aspiré à une carrière au sein de la Police nationale. Il s'est alors présenté simultanément aux concours de gardien de la paix et d'officier de police. Après avoir réussi celui de gardien de la paix, il intègre l'École Nationale de Police (ENP) de Nîmes en 2014. Son premier poste l'a conduit dans le 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris, où il a acquis une expérience précieuse dans les enquêtes et les opérations de police secours. Cependant, c'est

lors d'un stage dans le domaine du renseignement qu'il découvre sa véritable vocation. Fort de cette expérience enrichissante, Jérémy postule et obtient une place au sein de la branche du renseignement de la Préfecture de Police, située sur l'Île de la Cité. Cette affectation lui permet de gagner en confiance en lui et d'acquérir une maturité professionnelle. Il a ainsi l'opportunité de découvrir un large éventail de missions et de services au sein de la police, approfondissant ainsi ses connaissances et ses compétences.

Ces années passées ont été une expérience extrêmement positive

pour Jérémy. Cependant, avide de progression, il décide d'obtenir le grade de brigadier de police, puis de retenter le concours d'officier de police. En septembre 2021, ses efforts sont récompensés et il rejoint l'École Nationale Supérieure de Police (ENSP) de Cannes-Écluse.

À l'issue de sa scolarité, en mars dernier, Jérémy est affecté au commissariat de Sanary-sur-Mer, où il exerce en tant qu'adjoint au chef du service de voie publique, composé de 62 effectifs. Ce service se concentre sur la police secours, le Groupe de Sécurité de Proximité (GSP) et une Brigade Anti-Criminalité de nuit.

**« En choisissant cette direction, axée sur la sécurité publique, j'ai souhaité revenir aux fondamentaux que tout officier de police doit maîtriser avant de s'investir éventuellement dans d'autres domaines, comme lors de mes débuts en tant que gardien de la paix. »**



**Merci et  
bonne continuation  
à toi, Jérémy.**



## La Cfdt reçue à l'Élysée

**Mardi 22 mai 2023, la Cfdt (SCSI, Alternative Police-Cfdt et le SMI) a été reçue par Patrick Strzoda, directeur de cabinet du Président de la République, et Frédéric Rose, conseiller intérieur et sécurité d'Emmanuel Macron.**

Le SCSI a mis en lumière l'exaspération des policiers en proie à des tensions de plus en plus extrêmes, à une charge de travail ne cessant de croître depuis les attentats de 2015, générant une lassitude croissante confinante parfois au burn-out, et de plus en plus souvent à des démissions. Dans ce contexte, la Cfdt a martelé l'importance du respect de la parole du politique et les engagements pris et actés dans le protocole LOPMI. L'Élysée doit rapidement intervenir afin de permettre le déblocage de tous les sujets en cours d'examen à la DAGFP et bloqués au Guichet Unique (GU).

### Maintien de l'ordre : des moyens modernisés

Le SCSI a manifesté son souhait d'un renforcement des moyens initialement prévus dans le schéma national du maintien de l'ordre pour mieux protéger les policiers (engins

lanceur d'eau plus légers, pompes à eau plus rapides, développement de l'usage des drones et du marquage par ADN synthétique, utilisation de sonorisations et moyens lumineux adaptés pour disperser les foules, meilleur encadrement des vidéastes amateurs et des streetmédics).

### Une juste reconnaissance de l'engagement

Face aux enjeux démographiques auquel le corps de commandement est aujourd'hui confronté, et à l'accélération des départs en retraite dont il est souhaitable de freiner la cadence, le SCSI a demandé que des signaux forts soient envoyés à l'attention des officiers occupant les plus hauts postes à responsabilités. Si le Président de la République a conscience de l'investissement des policiers engagés pour maintenir

l'ordre républicain ayant concouru au bon déroulement des manifestations, il doit acter la nécessité de conclure un pacte de cohésion pour répondre à la question sécuritaire. La revalorisation des conditions indiciaires et salariales dans la Fonction publique et dans la Police nationale est aujourd'hui un sujet incontournable.



# Le SCSi dans les médias

juin 2023 / n° 352 / p. 20

## Le SCSi dans les médias



**BFMTV – Truchot • 24 mars 2023**  
Rodéos urbains



**BFMTV – Calvi 3D • 3 avril 2023**  
Fusillades à Marseille



**BFMTV – 90 Minutes • 3 mai 2023**  
Manifestations et gardes à vue



**BFMTV – Le Live Toussaint • 29 mars 2023**  
Sujet sur les BRAV-M



**BFMTV – Calvi 3D • 1<sup>er</sup> mai 2023**  
Manifestations du 1<sup>er</sup> mai



**BFMTV – Truchot • 4 mai 2023**  
Manifestations et BlackBlocks



**BFMTV – Le Live Toussaint • 22 mai 2023**  
Décès de trois policiers à Roubaix



**France 3 Corse – 19/20 • 22 mai 2023**  
Manque d'effectifs dans la Police Nationale



**BFMTV – Calvi 3D • 6 juin 2023**  
Manifestations



**LCI – 24 h Pujadas • 8 juin 2023**  
Tentatives d'homicides à Annecy

Chaîne Youtube  
du SCSI



**Défendre les cadres de la Police nationale et l'ensemble des policiers,  
éclairer l'opinion publique et peser sur les débats relatifs à la sécurité :  
LE SCSI-CFDT RÉPOND PRÉSENT !**

# Nathalie Fabre : un parcours exemplaire

*Interview de Christophe Miette*

**Depuis ses débuts dans la maison police en octobre 1987, jusqu'à sa retraite bien méritée, Nathalie Fabre a gravi les échelons et s'est forgée une solide réputation durant sa carrière grâce à son dévouement, son professionnalisme et sa persévérance.**



Sa première affectation au commissariat de Nogent-sur-Marne a été le point de départ d'une carrière prometteuse. En 1990, elle intègre un groupe d'investigation où elle apprend les fondamentaux du métier d'enquêtrice. Passionnée par son travail, Nathalie acquiert une solide expérience en ce domaine.

En 1993, Nathalie est affectée au Service Départemental de la Police Judiciaire du Val-de-Marne (SDPJ94) au sein du Groupe de Répression du Banditisme (GRB). À l'époque, ce groupe traitait principalement des affaires de braquages de banques, ce qui nécessitait une grande expertise et la capacité de synthétiser des informations complexes. Nathalie se rappelle « *le travail efficace et les relations de confiance avec les juges d'instruction lors de nom-*

*breuses procédures traitées sur son précédent poste* ».

Sa nomination au grade de capitaine de police en septembre 1996 sera une reconnaissance de ses compétences. Forte de cette expérience dans la lutte contre le banditisme, Nathalie sera ensuite affectée à la Direction Régionale et de la Recherche et de la Formation de Paris (DRRF) en 1999. Elle y occupe le poste de formatrice, notamment pour la formation d'officiers de police judiciaire, et devient également formatrice-conseil pour l'ensemble des départements de la petite couronne parisienne.

Après un congé familial pendant lequel elle apprend le métier de parent, Nathalie quitte la région parisienne et est affectée en tant que chef du service de voie publique au commissariat de Castres, dans le Tarn. Cette nouvelle mission lui permet de découvrir un tout autre aspect de la profession de policier et d'acquérir de nouvelles compétences.

Par la suite, elle rejoint le commissariat d'Albi, au siège de la Direction Départementale de la Sécurité Publique du Tarn (DDSP81), où elle occupe successivement le poste d'adjointe au chef de la sûreté urbaine, puis celui de cheffe du pôle formation (CDSF). En 2010, Nathalie est promue au

grade de commandant de police et rejoint le service de commandement de nuit du Tarn.

Reconnue pour sa capacité à transmettre ses connaissances, Nathalie termine sa carrière professionnelle au CDSF, où elle gère la mise en place de formations diverses et variées, ainsi que le recrutement du personnel. Son expertise et sa pédagogie font d'elle un atout précieux au sein de l'institution policière.

Partageant les valeurs que nous défendons au SCSJ-Cfdt, Nathalie a été et restera un membre actif et engagé de notre organisation syndicale. Sa carrière remarquable et son dévouement ont été une source d'inspiration pour de nombreux collègues.

Nous souhaitons à Nathalie une bonne retraite, qui a débuté le 1<sup>er</sup> mai 2023. Après de nombreuses années de service et d'engagement, il est temps pour elle de profiter de nouvelles activités et de prendre du temps pour elle-même, dont ses aventures sur le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle.

**Nous lui souhaitons beaucoup de courage et de découvertes enrichissantes tout au long de ce périple.**



BULLETIN D'ADHÉSION 2023

Renseignez ce bulletin d'inscription et remettez-le à votre délégué, ou retournez-le à l'adresse du Bureau National indiquée plus haut.

Nom : ..... Prénom : .....

Grade : ..... Direction : .....

Service : ..... Date de naissance : .....

Téléphone : ..... E-mail (perso) : .....@ .....

Adresse (perso) : .....
.....

Fait à :
Le :

Signature

Je souhaite bénéficier du +SCSI et de ses avantages.

J'autorise, dans ce cadre, la communication de mon nom, prénom et adresse mail privée. Ces informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique. En application de l'article 34 de la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification à vos données personnelles.

COTISATIONS 2023

Table with 2 columns: Rank (Élève et stagiaire, Capitaine, Commandant, etc.) and Amount (20€, 129€, 169€, etc.)

Le montant de la cotisation inclut le service d'assistance juridique et le +SCSI. Il est à 66 % déductible du montant de l'impôt sur le revenu. (Coût réel : Élève/Stagiaire/Veuf(ve) = 6,8 € ; Réserviste/Retraité(e) = 17 € ; Cne = 44 € ; Cdt = 57 € ; CD-EF = 64 € ; Cre = 68 € ; CD = 71 € ; CG = 78 €)

- Modes de règlement -> Chèque(s) bancaire(s)
Chèque(s) bancaire(s) pour 2023, puis prélèvement automatique
Prélèvement automatique\* en 1 fois, 3 fois ou 6 fois
 Paiement en ligne par via www.scsi-pn.fr

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA. J'autorise le créancier à envoyer des informations à ma banque pour débiter mon compte bancaire conformément à ses instructions. Je bénéficie du droit d'être remboursé par ma banque selon les instructions décrites dans la convention que j'ai passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de mon compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Nom, prénoms et adresse du débiteur

Nom et adresse du créancier
SYNDICAT des CADRES de la SÉCURITÉ INTÉRIEURE
55, rue de Lyon - 75012 PARIS
ICS. Identifiant créancier SEPA : FR33ZZZ507890
RUM - Référence Unique de Mandat : SCSICOTIS507890

Coordonnées de votre compte à débiter
IBAN (35 caractères maximum)

Joindre un IBAN-BIC
au présent bulletin d'adhésion

Code International de votre banque-BIC (11 caractères)

Fait à :
Le :
Signature :

**Selon votre affectation  
(ou résidence), faites  
parvenir votre bulletin  
d'adhésion accompagné  
de son règlement  
à l'adresse (précédée  
de l'entête SCSJ-Cfdt)  
suivante :**

**Zone OUEST**

Romain LECALIER  
Commissariat de police  
10, rue du docteur Thibout  
de la Fresnaye – 14000 Caen  
06 33 99 32 98

**Zone NORD**

Juliette PECQUEUX CHENAU  
Cité Administrative – Rue de Tournai  
BP 2012 – 59012 Lille cedex  
06 18 90 27 65

**Zone ÎLE-DE-FRANCE**

Claire PATRON  
52, rue Crozatier – 75012 Paris  
06 48 92 08 14

**Zone EST**

Peggy ROTHS ENTZ  
Hôtel de Police – 34, route de l'Hôpital  
67000 Strasbourg  
06 64 14 47 69

**Zone SUD-EST**

Jean-Marc ANDRÉ  
Hôtel de Police  
40, rue Marius Berliet – 69008 Lyon  
07 86 06 40 14

**Zone SUD**

Olivier OUDIN  
1, rue d'Armény – BP 50328  
13177 Marseille cedex 20  
06 03 07 41 04

**Zone SUD-OUEST**

Frédéric RIBEIRO  
10, rue Charles Monselet  
33000 Bordeaux  
07 70 19 81 76

**RÉUNION**

Frédéric LEFÈVRE  
DTPN La Réunion – Commissariat  
de police de Saint-André – 525, avenue  
de la Communauté – 97440 Saint-André  
06 92 07 80 06

**NOUVELLE-CALÉDONIE**

Nicolas CHEDEAU  
DTPN Nouvelle-Calédonie  
BP 289 – 98846 Nouméa cedex  
+687 83 42 92

**GUYANE**

Éric CHANTEGREL  
DTPN Guyane – Hôtel de Police  
24, av. du Gal de Gaulle – 97300 Cayenne  
+594 694 23 20 54

**MAYOTTE**

Olivier GRANARA  
DTPN Mayotte – 41, bd de l'Hôpital  
97600 Mamoudzou  
+336 12 54 46 69

**MARTINIQUE**

Yannick BOISBAULT  
DTPN Martinique – Poste de police  
de Dillon – avenue Léon-Gontran  
Damas – 97200 Fort-de-France  
+596 696 50 43 37

**GUADELOUPE**

Thérèse CHARPENTIER  
DTPN Guadeloupe – CRA  
de Guadeloupe – Morne Vergain  
97139 Les Abymes  
+590 690 50 31 16

**POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Luc ROATTINO  
DTPN Polynésie française  
BP 87 – 98713 Papeete  
06 86 76 15 94

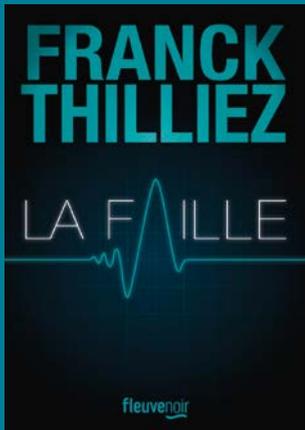


**Chargé de mission CRS**  
Jean-Marc CORTES  
06 18 87 87 45



# PRÉSENTATION DE LIVRES

Les livres de l'été... une petite sélection du SCSI



« La faille »  
de Franck Thilliez

« La faille » de Franck Thilliez

**La frontière entre la vie et la mort est peut-être plus trouble qu'il n'y paraît...**

Une interpellation qui tourne au fiasco. Un officier admis à l'hôpital en urgence absolue. Pour le commandant Sharko, la lieutenant Lucie Henebelle et le reste de l'équipe, la déroute est totale. Violente. Mais la soif de justice est plus forte que jamais. Mis à l'écart le temps que l'IGPN tranche sur sa responsabilité, Sharko se lance alors dans des investigations en dehors de tout cadre légal. Une enquête dangereuse et éprouvante qui laissera des traces.

Du fin fond d'une abbaye ancestrale aux couloirs austères d'un hôpital psychiatrique, Sharko va être confronté à la folie et découvrir que lorsque la science ignore l'éthique, tout peut basculer.

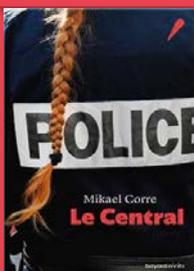


« Petits désordres »  
de Christophe Guillamot  
et Maïté Bernard

« Petits désordres » de Christophe Guillamot et Maïté Bernard

Grégoire Leroy a l'habitude de surmonter les désagréments du quotidien, car il est commandant de police et chef d'une brigade de répression du proxénétisme. Ce n'est pas une révolte de prostituées, ni même les demandes incongrues de ses chefs qui vont le déstabiliser. Mais hélas, une expression balancée dans le feu de l'action suffit à lui attirer les foudres de la hiérarchie. Aujourd'hui le langage doit être maîtrisé à la virgule près et sa phrase « on n'est pas des pédés » soulève un tollé au Bastion. L'indignation monte dans les rangs et on réclame sa tête ! Pendant ce temps, sa fille Elsa songe à la cause des opprimés, son yorkshire Oulan-Bator est en proie à la dépression et un mouton philosophe squatte inopportunistement son jardinet. Grégoire aimerait partir de l'autre côté de la Terre, mais avant, il va devoir régler tous ces petits désordres...

« Le Central » de Mikael Corré



« Le Central »  
de Mikael Corré

« Moi de mon côté, j'ai déjà dans l'idée de passer un an dans un commissariat. À l'heure où la police fait l'objet d'incessants débats, je veux comprendre ce que c'est, qu'être flic. Entrer dans leur tête. Raconter ce qui se passe, surtout quand il ne se passe rien, ou pas grand-chose. Raconter le quotidien : les contrôles, la paperasse, les découvertes de cadavre, les autopsies, les points de deal, les auditions, les accidents... Raconter les découragements. Que font les policiers, concrètement, et avec quels gestes ? Quels ordres reçoivent-ils et pourquoi ? Et quelles sont leurs limites ? »

## GRILLE INDICIAIRE au 1<sup>er</sup> janvier 2023

juin 2023 / n° 352 / p. 26

ÉCHELON	DURÉE	INDICE BRUT	INDICE MAJORÉ	INDICE MAJORÉ P.C.	TRAITEMENT INDICIAIRE	I.R. 3 %	ISSP	IRP – BASE	TRAITEMENT NET MENSUEL ÎLE-DE-FRANCE	TRAITEMENT NET MENSUEL PROVINCE
<b>COMMANDANT DIVISIONNAIRE</b>										
Spécial	-	HEA 3	972	1200	4 714,23	141,43	1 107,84	600,00	<b>5 280,95</b>	<b>5 072,98</b>
Spécial	-	HEA 2	925	1142	4 486,28	134,59	1 054,28	600,00	<b>5 056,21</b>	<b>4 853,68</b>
Spécial	-	HEA 1	890	1099	4 316,53	129,50	1 014,38	600,00	<b>4 890,05</b>	<b>4 690,25</b>
4 <sup>e</sup>	-	1027	830	1025	4 025,53	120,77	946,00	600,00	<b>4 604,86</b>	<b>4 410,27</b>
3 <sup>e</sup>	3 ans	1015	821	1014	3 981,88	119,46	935,74	600,00	<b>4 562,02</b>	<b>4 368,21</b>
2 <sup>e</sup>	2 ans 6 mois	930	756	934	3 666,03	110,00	861,66	600,00	<b>4 252,95</b>	<b>4 064,78</b>
1 <sup>er</sup>	2 ans 6 mois	890	725	895	3 516,27	105,49	826,32	600,00	<b>4 106,10</b>	<b>3 920,62</b>
<b>COMMANDANT DIVISIONNAIRE FONCTIONNEL</b>										
Spécial	-	HEA 3	972	1200	4 714,23	147,05	1 107,84	413,00	<b>5 265,37</b>	<b>5 052,55</b>
Spécial	-	HEA 2	925	1142	4 486,28	140,21	1 054,28	413,00	<b>5 041,24</b>	<b>4 833,26</b>
Spécial	-	HEA 1	890	1099	4 316,53	135,12	1 014,38	413,00	<b>4 874,77</b>	<b>4 669,83</b>
4 <sup>e</sup>	-	1027	830	1025	4 025,53	126,39	946,00	413,00	<b>4 589,58</b>	<b>4 389,84</b>
3 <sup>e</sup>	2 ans	1015	821	1014	3 981,88	125,08	935,74	413,00	<b>4 546,74</b>	<b>4 347,78</b>
2 <sup>e</sup>	2 ans	930	756	934	3 666,03	115,82	861,66	413,00	<b>4 237,68</b>	<b>4 044,36</b>
1 <sup>er</sup>	2 ans	890	725	895	3 516,27	111,11	826,32	413,00	<b>4 090,83</b>	<b>3 900,19</b>
<b>COMMANDANT DE POLICE</b>										
7 <sup>e</sup>	-	1015	821	1014	3 891,88	119,46	935,74	413,00	<b>4 396,06</b>	<b>4 207,03</b>
6 <sup>e</sup>	2 ans 6 mois	995	806	995	3 909,13	117,27	918,64	413,00	<b>4 324,51</b>	<b>4 137,36</b>
5 <sup>e</sup>	2 ans 6 mois	930	756	934	3 666,63	110,00	861,66	413,00	<b>4 084,49</b>	<b>3 903,61</b>
4 <sup>e</sup>	2 ans	878	716	884	3 472,62	104,18	816,07	413,00	<b>3 893,25</b>	<b>3 717,39</b>
3 <sup>e</sup>	2 ans	830	680	840	3 298,02	98,94	775,04	413,00	<b>3 721,29</b>	<b>3 549,14</b>
2 <sup>e</sup>	2 ans	784	645	797	3 128,27	93,85	735,14	413,00	<b>3 554,82</b>	<b>3 385,71</b>
1 <sup>er</sup>	2 ans	741	612	756	2 968,22	89,05	697,53	413,00	<b>3 398,16</b>	<b>3 231,91</b>
<b>LIEUTENANT – CAPITAINE DE POLICE</b>										
Eex	-	859	702	895	3 404,72	102,14	936,30	378,00	<b>3 901,95</b>	<b>3 727,85</b>
10 <sup>e</sup>	-	821	673	858	3 264,07	97,92	897,62	378,00	<b>3 758,66</b>	<b>3 588,19</b>
9 <sup>e</sup>	3 ans	776	638	813	3 094,32	92,83	850,94	378,00	<b>3 586,64</b>	<b>3 419,85</b>
8 <sup>e</sup>	2 ans 6 mois	732	605	771	2 934,27	88,03	806,92	378,00	<b>3 424,79</b>	<b>3 260,86</b>
7 <sup>e</sup>	2 ans 6 mois	693	575	733	2 788,77	83,665	766,91	378,00	<b>3 292,34</b>	<b>3 116,21</b>
6 <sup>e</sup>	2 ans	653	545	695	2 643,27	79,30	726,90	378,00	<b>3 145,08</b>	<b>2 971,56</b>
5 <sup>e</sup>	2 ans	611	513	654	2 488,07	74,64	684,22	378,00	<b>2 988,30</b>	<b>2 817,56</b>
4 <sup>e</sup>	2 ans	567	480	612	2 328,02	69,84	663,48	378,00	<b>2 847,69</b>	<b>2 679,80</b>
3 <sup>e</sup>	2 ans	525	450	574	2 181,52	65,48	622,02	378,00	<b>2 699,10</b>	<b>2 533,82</b>
2 <sup>e</sup>	1 an 6 mois	499	430	548	2 085,51	62,57	594,37	378,00	<b>2 600,47</b>	<b>2 437,48</b>
1 <sup>er</sup>	1 an 6 mois	469	410	523	1 988,51	59,66	566,73	378,00	<b>2 501,20</b>	<b>2 340,86</b>
stagiaire	1 an	359	353*	388*	1 712,06	17,12	487,94	143,00	<b>2 033,35</b>	<b>1 785,65</b>
élève	6 mois	335	353*	388*	1 712,06	17,12	222,57	-	<b>1 521,52</b>	-

\* Le 1<sup>er</sup> mai 2023, le minimum de traitement de la fonction publique est augmenté, passant de l'indice brut majoré 353 à 361, soit de 1 712,06 à 1 750,86 euros bruts mensuels. La valeur mensuelle du point d'indice est fixée à 4,85003 € depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022. Il vous sera communiqué de nouvelles grilles dès le prochain magazine.

# RÉMUNÉRATIONS MOYENNES MENSUELLES DES COMMISSAIRES

En vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2022

GRADE	ÉCHELON	INDICE MAJORÉ	TRAITEMENT BRUT	IR 3 %	ISSP	IRP FONCTION	INDICE PC	TRAITEMENT NET MENSUEL ÎLE-DE-FRANCE	TRAITEMENT NET MENSUEL PROVINCE
COMMISSAIRE GÉNÉRAL	HED3	1279	6 203,19	186,10	1 333,69	2 176,00	1 554	<b>8 027,88</b>	<b>7 767,01</b>
	HED2	1226	5 946,14	178,38	1 278,42	2 176,00	1 490	<b>7 779,77</b>	<b>7 525,94</b>
	HED1	1173	5 689,09	170,67	1 223,15	2 176,00	1 425	<b>7 532,31</b>	<b>7 285,51</b>
	HEC3	1173	5 689,09	170,67	1 223,15	2 093,00	1 425	<b>7 456,59</b>	<b>7 209,79</b>
	HEC2	1148	5 567,84	167,04	1 197,09	2 093,00	1 395	<b>7 339,44</b>	<b>7 095,96</b>
	HEC1	1124	5 451,44	163,54	1 172,06	2 093,00	1 366	<b>7 227,10</b>	<b>6 986,80</b>
	HEBB3	1124	5 451,44	163,54	1 172,06	2 093,00	1 366	<b>7 227,10</b>	<b>6 986,80</b>
	HEBB2	1095	5 310,79	159,32	1 141,82	2 093,00	1 330	<b>7 091,97</b>	<b>6 855,53</b>
	HEBB1	1067	5 174,99	155,25	1 112,62	2 093,00	1 296	<b>6 961,02</b>	<b>6 728,29</b>
	HEB3	1067	5 174,99	155,25	1 112,62	2 093,00	1 296	<b>6 961,02</b>	<b>6 728,29</b>
	HEB2	1013	4 913,08	147,39	1 056,31	2 093,00	1 231	<b>6 708,10</b>	<b>6 482,54</b>
	HEB1	972	4 714,23	141,43	1 013,56	2 093,00	1 181	<b>6 516,48</b>	<b>6 296,36</b>
	HEA3	972	4 714,23	141,43	1 013,56	2 093,00	1 181	<b>6 516,48</b>	<b>6 296,36</b>
	HEA2	925	4 486,28	134,59	964,55	2 093,00	1 124	<b>6 296,62</b>	<b>6 082,74</b>
	HEA1	890	4 316,53	129,50	928,05	2 093,00	1 081	<b>6 133,25</b>	<b>5 924,01</b>
1 <sup>er</sup>	830	4 025,53	120,77	865,49	2 093,00	1 008	<b>5 852,72</b>	<b>5 651,45</b>	
COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE	HEBB3	1124	5 451,44	163,54	1 172,06	1 833,00	1 366	<b>6 989,90</b>	<b>6 749,61</b>
	HEBB2	1095	5 310,79	159,32	1 141,82	1 833,00	1 330	<b>6 854,78</b>	<b>6 618,33</b>
	HEBB1	1067	5 174,99	155,25	1 112,62	1 833,00	1 296	<b>6 723,82</b>	<b>6 491,09</b>
	HEB3	1067	5 174,99	155,25	1 112,62	1 833,00	1 296	<b>6 723,82</b>	<b>6 491,09</b>
	HEB2	1013	4 913,08	147,39	1 056,31	1 833,00	1 231	<b>6 470,90</b>	<b>6 245,34</b>
	HEB1	972	4 714,23	141,43	1 013,56	1 833,00	1 181	<b>6 279,28</b>	<b>6 059,16</b>
	HEA3	972	4 714,23	141,43	1 013,56	1 833,00	1 181	<b>6 279,28</b>	<b>6 059,16</b>
	HEA2	925	4 486,28	134,59	964,55	1 833,00	1 124	<b>6 059,42</b>	<b>5 845,54</b>
	HEA1	890	4 316,53	129,50	928,05	1 833,00	1 081	<b>5 896,05</b>	<b>5 686,82</b>
	5 <sup>e</sup>	830	4 025,53	120,77	865,49	1 575,00	1 008	<b>5 380,15</b>	<b>5 178,88</b>
	4 <sup>e</sup>	792	3 841,23	115,24	825,86	1 575,00	962	<b>5 202,34</b>	<b>5 006,11</b>
	3 <sup>e</sup>	743	3 603,57	108,11	774,77	1 575,00	903	<b>4 972,85</b>	<b>4 783,12</b>
	2 <sup>e</sup>	705	3 419,27	102,58	735,14	1 575,00	857	<b>4 795,03</b>	<b>4 610,35</b>
	1 <sup>er</sup>	667	3 234,97	97,05	695,52	1 575,00	810	<b>4 617,86</b>	<b>4 438,23</b>
COMMISSAIRE	SPÉCIAL	830	4 025,53	120,77	865,49	1 364,00	1 008	<b>5 187,66</b>	<b>4 986,39</b>
	9 <sup>e</sup>	792	3 841,23	115,24	825,86	1 364,00	962	<b>5 009,84</b>	<b>4 813,62</b>
	8 <sup>e</sup>	743	3 603,57	108,11	774,77	1 364,00	903	<b>4 780,35</b>	<b>4 590,63</b>
	7 <sup>e</sup>	705	3 419,27	102,58	735,14	1 364,00	857	<b>4 602,53</b>	<b>4 417,86</b>
	6 <sup>e</sup>	667	3 234,97	97,05	695,52	1 364,00	810	<b>4 425,36</b>	<b>4 245,73</b>
	5 <sup>e</sup>	628	3 045,82	91,37	654,85	1 080,00	763	<b>3 983,64</b>	<b>3 809,19</b>
	4 <sup>e</sup>	591	2 866,37	85,99	616,27	1 080,00	718	<b>3 810,64</b>	<b>3 641,10</b>
	3 <sup>e</sup>	555	2 691,77	80,75	578,73	1 080,00	674	<b>3 642,46</b>	<b>3 477,69</b>
	2 <sup>e</sup>	505	2 449,27	73,48	551,09	1 080,00	614	<b>3 445,32</b>	<b>3 272,36</b>
	1 <sup>er</sup>	461	2 235,87	67,08	503,07	1 080,00	560	<b>3 237,95</b>	<b>3 070,84</b>
	stagiaire	381	1 847,86	55,44	184,79	279,00	419	<b>1 976,65</b>	<b>1 823,71</b>
élève	356	1 726,61		172,66		392		<b>1 479,04</b>	

# ENGAGÉS AUX CÔTÉS DE CEUX QUI FONT TRIOMPHER LE COLLECTIF.



Soutien historique du rugby français depuis plus de 35 ans, GMF s'engage

en tant que Sponsor et Assureur Officiel de la Coupe du Monde de Rugby 2023.



ENGAGÉS POUR LE COLLECTIF  
ASSURÉMENT HUMAIN

Unéo, MGP et GMF  
sont membres d'  
**UNÉOPOLE**  
la communauté  
sécurité défense